

I

SERMON
SVR CÉS PAROLES
DE CHRIST:

Iean 16. V. 8. 9. 10. II.

Quand cettuy-là sera venu il conuaincra le monde de de peché, de justice, & de jugement. De peché, parce qu'ils ne croyent point en moy. De justice, parce que je m'en vay à mon Pere, & vous ne me verrez plus. De jugement, parce que le Prince de ce monde est jugé.



RERES BIEN-AIMEZ EN
NOSTRE SEIGNEVR:

Il y a aujourd'huy quinze jours que l'on vous disoit fort veritablement & fort eloquemment tout ensemble, qu'entre l'Escriture sainte & la Lune il y a de fort beaux rapports. Comme la Lune est vn signe fort radieux, l'Escriture est vn liure qui rayonne de toutes parts d'une lumiere celeste. Comme dans la Lune il y a des noirceurs

qui paroissent aux yeux de ceux qui la regardent, il y a dans l'Escriture des endroits difficiles & obscurs, & que nos esprits ont peine à entendre. Et neantmoins, comme les noirceurs qui paroissent dans la Lune n'empeschent pas que ce ne soit vn grād luminaire ordonné pour éclairer dans la nuit, ces lieux difficiles qui sont en la Parole de Dieu n'empeschent pas non plus que par la splendeur de sa verité elle ne dissipe les tenebres de l'ignorance & de l'erreur qui sont naturellement dans nos ames. Mais bien que tout cela soit vray, si est-ce qu'il se trouue, non de la dissemblance seulement, mais mesmes de la contrarieté entre ces deux choses. Car premierement les noirceurs qui sont en la Lune, viennent d'elles-mesmes, parce que c'est vn corps opaque, qui n'a point d'autre clarté sinon celle qui luy est communiquée par les aspects du Soleil. Au lieu que le plus souuent les difficultez & l'obscurité qui se rencontrent en quelques passages de l'Escriture, procedent de la foiblesse naturelle de nos entendemens. S'il estoit possible de s'approcher de la Lune, & de la regarder de plus près que nous ne faisons, plus près on s'en approcheroit, & plus ces noirceurs

feroient-elles visibles & manifestes; & c'est chose dont on fait vne experience assez certaine quand on contemple la Lune avec ces instrumens qui ont esté inuentez depuis quelque temps pour obseruer avec plus de facilité les phenomenes des cieux. Mais quant à l'Escriture sainte, plus on apporte d'application d'esprit à la considerer attentiuement; moins y trouue-t-on de difficulté; de sorte que bien souuent par l'assiduité qu'on apporte à la mediter, ses obscuritez s'éuanouissent. Et quand vous demanderiez à Dieu qu'il fist disparoir ces noirceurs de la face de la Lune; il ne vous exauceroit pas pourtant, parce que dès le cōmencement de la creatiō il a voulu qu'elle fust telle que nous la voyons, & que peut-estre il est ainsi necessaire pour quelque raison qui concerne le bien de tout l'Vniuers. Au lieu qu'en vacquant à la lecture & à la meditation de l'Escriture, si nous demãdons ardemment à nostre Seigneur qu'il nous y assiste de la grace de son bon Esprit, il exauce ordinairement nos prieres, & dissipe par sa lumiere les tenebres qui nous paroissoient auparauant, & qui nous donnoient de la peine en la Parole de Dieu. Et Dieu vueille que nous facions maintenant

l'experience de cette verité dans l'interpretation du passage que je viens de lire en vostre presence. La doctrine de l'Euangile, mes Freres, est vne sapsience qui a esté cachée aux temps passez, & dont la pleine reuelation ne se deuoit faire qu'à la venuë du Messie au monde. Et quand nostre Seigneur est apparu, il en a bien à la verité donné quelque connoissance en ses predications, autant que la condition des temps, & l'estat de l'esprit des hommes le pouuoit porter: mais neâtmoins parce que le temps ne permettoit pas encore que pendant le temps de son œconomie en la chair, il desployast manifestement cette lumiere aux yeux des hommes, il a remis à la fin de sa vie d'en donner vne plus ample communication. Encore, quand il est venu là, remet-il la claire manifestation de cette diuine verité, à l'enuoy du S. Esprit, lequel n'estoit point encore donné, parce que le Seigneur n'estoit point encore glorifié. C'est ce qui paroist par ce chap. 16. de l'Euangile selon saint Iean, où consolant ses disciples, qui estoient affligez de ce qu'il les alloit quitter bien tost, il dit, *parce que je vous ay dit ces choses, tristesse a remply vostre cœur. Toutefois je vous di la verité: il vous est expedient que je m'en aille: car si je ne m'en vai le Consolateur ne*

viendra point à vous : & si je m'en vay je le vous enuoyeray. Puis quelque peu apres il adjouste. *I'ay à vous dire encore plusieurs choses : mais vous ne les pouuez porter maintenant. Mais quand cettuy-là sera venu , à scauoir l'Esprit de verité , il vous conduira en toute verité.* Toutesfois , afin de leur donner quelque goust de ces veritez celestes que l'enuoy du S. Esprit deuoit apporter , il met icy en auant les trois principaux points de la Religion Chrestienne , & qui en font le commencement & le milieu & la fin. Car il dit que le S. Esprit conuaincra le monde *de peché*, c'est à dire , de cette épouuanteable corruption qui s'est épanduë dans tout le genre humain , & qui depuis Adam jusques à nous , & depuis nous jusques à la consommation des siecles , a enueloppé & enueloppera tous les hommes dans vne mesme condamnation. Et qu'il conuaincra le monde *de justice*: c'est à dire, du moyen d'estre justifié deuant Dieu , & tiré de cette condamnation. Et enfin , qu'il conuaincra le monde *de jugement*: c'est à dire , de ce grand & vniuersel jugement que nostre Seigneur doit quelque jour prononcer en son second aduenement , pour condamner les vns , qui n'auront point embrassé cette

justice, & pour absoudre les autres, qui y auront eu recours avec foy. Entre ces trois choses il y a diuerses autres doctrines qui les cōjoignent. Car apres celle de la corruption & de la condamnation vniuerselle du monde, vient immédiatement l'enuoy du Seigneur Iesus en la terre, pour faire la propitiation de nos pechez: & la doctrine de l'election eternelle, qui met distinction entre les hommes, pour donner aux vns de croire par vne vocation efficace, & abandonner les autres à leur corruption naturelle, d'où s'ensuit l'incroyance: & celle de la vocation qui engendre effectiuement la foy dans les hommes, & les introduit en la communion du Redempteur, d'où resulte la participation de cette justice dont nostre Seigneur parle icy. En suite de la communication de cette justice viēt la doctrine de l'adoption par laquelle nous obtenons le droit d'estre faits enfans de Dieu: & celle de la communication de l'Esprit de consolation, qui nous assure de nostre paix & de nostre reconciliation avec Dieu, & nous esleue à l'esperance de l'heritage celeste: & celle de l'Esprit de sanctification, qui nous regenere & nous reforme à l'Image du Pere qui nous a adoptez en

Christ : & celle de la perseuerance, qui nous soustient en tous nos combats, & rend nostre foy victorieuse de tous les ennemis de nostre salut : ce qui touche au jugement, où nous deuons receuoir la couronne en suite de nostre victoire. Mais quant à toutes ces autres choses là nostre Seigneur les laisse à l'Esprit à reueler absolument : & se contente d'aduertir ses Disciples disertement que le S. Esprit ne manqueroit pas de conuaincre le monde de ces trois choses, & de les mettre dans vne si claire évidence que personne n'en pourroit raisonnablement douter. Et c'est ce qu'il faut que nous expliquions maintenant, moyennant la grace de Dieu en cet ordre. C'est que nous verrons premiere-ment ce que le Seigneur entend par le mot de monde, & quelles sont les choses dont il doit estre conuaincu. Puis apres en quoy consiste cette conuiction, & qui est celuy qui la doit faire. Enfin, quelles sont les raisons desquelles il se seruira pour conuaincre le monde de ces trois choses. *De peché, parce, dit-il, qu'ils ne croyent point en moy. De justice, parce que je m'en vai à mon Pere, & que vous ne me verrez plus : De jugement, parce que le Prince de ce monde est déjà jugé.*

Or quant à la premiere de ces choses, vous sçavez que ce mot de *monde* signifie premierement & ordinairement tout cét Vniuers, composé des Cieux & de la Terre, & de tout ce qui y est contenu: & c'est le bel arrangement de ses parties, & l'ornement qui paroist en la disposition de ce dont il est composé, qui luy a donné ce nom. Mais parce que le genre humain est la principale partie de cét Vniuers, & mesmes que c'est à cause de luy que les autres ont esté faites, car c'est pour les hommes que le monde a esté créé, tres-souuent en l'Escriture ce terme est employé pour signifier toute la race humaine, comme elle est descenduë d'Adam, & espanduë par toute la terre. C'est en ce sens que nostre Seigneur prend ce mot au troisiéme chap. de Saint Jean quand il dit, que *Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils, afin que quiconque croit en luy ne perisse point, mais qu'il ait la vie eternelle.* Et au mesme endroit encore; *Que Dieu n'a point enuoyé son Fils au monde pour condamner le monde, mais afin que le monde soit sauué par luy.* Et ainsi en quantité d'autres lieux semblables. Mais d'vn costé Dieu a tiré du milieu du monde le petit nombre de ses Esleus qu'il a donnez à son

Fils, & de l'autre, il auoit separé son peuple d'Israël d'avec tous les autres peuples de la terre. De là est venu que ce nom du monde est demeuré au reste des hommes dont les Esleus ont esté triez ; comme il paroist par le dix-septième chapitre de cét Euangile selon S. Jean, où nostre Seigneur dit ; *Je ne te prie point pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnez du monde*, c'est à dire, que tu en as separé par ton élection eternelle, pour me les donner par l'efficace de ta vocation. Et peut estre que ce mot du monde signifie ailleurs en quelque lieu le reste des Nations, en les opposant à celle d'Israël qui en a esté separée, selon que quelques-vns interpretent ces paroles de Saint Jean ; *Christ est la propitiation pour nos pechez, & non seulement pour les nostres*, à sçauoir de nous autres Iuifs, car Saint Jean estoit de cette Nation là, *mais aussi pour ceux de tout le monde*. Comment qu'il en soit, il est comme indifferent comment on prenne ce mot icy, & la suite de nostre propos fera voir laquelle de ces trois dernieres façons de l'interpreter est icy la plus commode. Quant à ce terme de peché, je vous disois il n'y a pas long-temps qu'il signifie generalement tout ce qui est contraire à la

pieté que nous deuons à Dieu, à la charité dont nous sommes obligez enuers nos prochains, & à la temperance & à l'honnesteté qui conuient à l'excellence de nostre nature, soit que cela consiste en action qui se déployent hors de nos facultez, ou bien en habitudes & en inclinations qui ont leur siege dans les puissances de nos ames. L'Apostre S. Paul, le grand Interprete de nostre commun Maistre, a accoustumé d'employer ce mot de *peché* pour signifier cette mauuaise habitude que nous auons tirée de nostre premier Pere par la generation, qui a saisi vniuersellement toutes les facultez de nos esprits, qui va tous les jours se confirmant & enracinant par de mauuaises actions, qui estant déjà irremediable naturellement, deuiet encore journellement plus inuincible par la coustume de mal faire, & qui tire necessairement apres soy vne eternelle malediction. C'est ainsi qu'il faut entendre ce mot dans les paroles de l'Apostre qui sont au chapitre cinquième de l'Epistre aux Romains: *Là où le peché a abondé grace y a abondé par dessus; &, le peché a regné à mort.* Et au chap. 6. *Que le peché ne regne point en vostre corps mortel pour luy obeir en ses conuoitises; & derechef, N'appliquez*

point vos membres pour estre instrumens d'iniquité à peché. Et au 7. de la mesme Epistre; Le peché ayant pris occasion du commandement, a engendré en moy toute conuoitise. Et au commencement du huitième. La Loy de l'Esprit de Vie qui est en Iesus. Christ, m'a franchi de la Loi du peché & de la mort. Et, ce qui estoit impossible à la Loi, d'autant qu'elle estoit foible en la chair, Dieu ayant enuoyé son propre Fils en forme de chair de peché & pour le peché, a condamné le peché qui est en la chair. Et il estoit bien necessaire certes, que le monde fust conuaincu de ce peché-là. Car à la verité les Iuifs en ont bien eu quelque legere connoissance : mais encore estoit-elle fort imparfaite : & cela ne les a pas empeschez d'auoir de fort hautes opinions de leur franc-arbitre, & des belles dispositions & preparations de leur nature à l'accomplissement de la Loy. Quant aux autres nations, cette profonde corruption de nostre nature leur a esté absolument inconnuë. A la verité il se trouue bien dans quelqu'un de leurs Philosophes qu'il y a quelque chose dans l'appetit sensuel de l'homme, & dans la partie inferieure de son ame, qui resiste à la raison. Mais ceux qui ont ainsi parlé, ont pris cela comme vne infir-

mité de la Nature ; & non comme vne corruption de peché : ils ont estimé que c'estoit vne chose legere , & qui se pouuoit aisément surmonter , & qui effectiuement se surmontoit en plusieurs par la force de la raison ; ils ne se sont jamais aduisez que cela rendist le monde coupable deuant la Justice de Dieu , & encore ont-ils esté en fort petit nombre , cependant que les Nations entieres en tous les siecles sont demeurées dans vne profonde ignorance de cette corruption. Et veritablement ce n'est pas chose estrange qu'ils ne l'ayent pas reconnuë. Car elle est naturelle , & nous l'auons dès le ventre ; Or les choses naturelles ne se sentent pas. Elle se confirme tous les jours par la coustume de pecher. Or la coustume est comme vne autre nature , tellement que les choses auxquelles nous sommes accoustumez ne se font pas sentir à nous & ne nous pesent pas : comme quelqu'un a dit des anciens soldats Romains , qu'ils auoient fait vne telle habitude de porter leurs armes , qu'elles ne leur pesoient non plus , & ne leur coustoient non plus à porter , que leurs propres membres. Enfin , quand les hommes passent de leur plus basse enfance à l'aage du discernement & de l'usage de la

raison, qui est le temps auquel on pourroit remarquer qu'ils sont corrompus dès leur naissance, parce que dès aussi-tost qu'ils commencent à agir, ils agissent mal, ils sont dans la compagnie des hommes pecheurs, qui leur donnent de mauuais exemples. De sorte que l'on se trompe au jugement de leurs premieres actions. Car il est bien vray qu'on les peut en partie imputer à l'imitation de celles qu'on fait deuant eux. Mais quand ils n'auroient point de mauuais exemples deuant leurs yeux, ils ne laisseroient pas de mal agir; & ainsi on attribüe à l'imitation simplement ce qui procede d'un autre principe. Or n'est-il pas besoin que je dise icy de quelle importance il estoit que le monde fust conuaincu de cette verité, qu'il est de nature englouty dans le peché, & à cette occasion assujetty à la malediction de Dieu. Car s'il ne connoissoit son mal, comment se disposeroit-il ou à en chercher ou à en receuoir le remede? S'il ne se voyoit de toutes parts enueloppé dans vne si estrange condamnation, comment pourroit-il estre rendu capable d'embrasser la justice qui seule est capable de l'en garentir, à sçauoir celle dont nostre Seigneur parle en ce passage? Ce mor

de *Justice*, mes Freres, est quelquesfois employé par l'Apostre saint Paul pour signifier la vraye sainteté dont nous sommes faits participans en la communion de nostre Seigneur Iesus Christ. Comme quãd au 6. de l'Epistre aux Romains il dit que parla Grace que l'Euangile communique nous auons *esté affranchis du peché, & faits serfs à justice*; & qu'il nous exhorte au mesme endroit à nous appliquer à Dieu; comme de morts estans faits viuans, & à *employer nos membres pour estre instrumens de justice à Dieu*. Et au 8. de la mesme Epistre il dit que *le corps est mort à cause du peché, mais que l'Esprit est vie à cause de la justice*. Mais cette interpretation ne vient pas icy à propos. L'intention de nostre Seigneur n'est pas d'y dire que l'Esprit conuaincra le monde qu'il y a vne vraye sainteté; mais qu'il y a vne certaine justice, que l'on ne connoissoit point auparauant; qu'il faut opposer à la malediction que cette si estrange corruption de nostre nature a produite. Et la raison qu'il en allegue, & que nous examinerons tantost, qu'il *s'en va à son Pere*, & qu'on ne le verra plus, ne se joindroit pas d'assez près ny assez commodement avec ce terme de justice, s'il estoit icy employé en

cette signification. Enfin, quand le monde auroit esté conuaincu qu'il y a vne vraye sanctification, il ne sçauroit pas pour cela quelle est la nature de la Iustice qu'il faut opposer à sa condamnation. Mais sçachant quelle est la nature de cette justice-là, celle de la vraye sanctification ne luy peut-estre inconnuë. Il est donc icy question de cette autre sorte de Iustice dont l'Apostre parle si souuent où il dispute de la justification de l'homme deuant Dieu, & du moyen de pouuoir comparoistre deuant son tribunal, avec assurance de s'en retourner absous, & d'estre en vertu de cette absolution rendu participant de la vie. Or sçaez-vous, mes Freres, qu'il y a de deux manieres de Iustice qui viennent en consideration sur ce sujet-là: L'vne est interieure à l'homme, & consiste en ses vertus & en ses bonnes actions: L'autre luy est externe, & consiste en l'obeïssance que Christ à renduë à son Pere jusques à la mort de la Croix. L'vne est naturelle, & l'homme eust esté justifié par elle s'il eust persisté en son integrité, l'autre est surnaturelle & absolument necessaire à l'homme quand vne fois il est tombé en peché. L'vne est contenuë en cette formule de l'alliance legale, *Fai ces*

choses & tu viuras : l'autre , en cette formule de l'alliance Éuangelique , *Croy. & tu seras sauué*. L'vne peut-estre appellée la iustice des hommes, parce que ce seroient les hommes qui la presenteroient à Dieu si effectivement ils l'auoient : l'autre est par l'Apostre S. Paul appellée la *Iustice de Dieu*, parce que c'est Dieu qui la donne. Par l'vne, les hommes seroient justes en eux-mesmes, & la cause de leur justification seroit inherente en leurs personnes : Selon l'autre, ils sont reputez iustes par la Iustice d'autruy. Or quant à cette premiere sorte de iustice, il n'estoit pas besoin que le S. Esprit, par vne reuelation extraordinaire, en donnast connoissance au monde, parce que naturellement les hommes sont portez à chercher d'estre justifiez deuant Dieu par cette Iustice-là. Dans ces profondes tenebres d'ignorance où les Payens ont vesçu, à peine se sont-ils donné aucun soin de rechercher le moyen de pouuoir comparoistre deuant le Tribunal de Dieu avec assurance. Mais s'ils s'en fussent aduisez, ils n'eussent pas manqué de l'establir dans leurs propres actions, parce que ne connoissans pas leur corruption ny leur condamnation, l'opinion de cette sorte de justification leur naissoit

naïssoit de quelque notion naturelle. L'Esprit donc ne les a pas deu conuaincre de cette Iustice, c'est à dire, leur enseigner clairement qu'il y a vne telle Iustice à laquelle il faut auoir recours. Au contraire, il a esté nécessaire qu'il les conuainquist qu'il n'y en a point, & que par le peché les hommes sont décheus de cette esperance. Quant aux Iuifs, ils auoient bien à la verité dans leurs saints Liures des enseignemens indubitables que l'homme ne peut estre justifié deuant Dieu par le moyen de leurs actions, & leur conscience, qui les redarquoit d'une infinité de pechez, leur deuoit seruir d'un ample commentaire à ces Oracles. Mais ils ne les entendoient point pourtant, & vous voyez quelle peine l'Apostre S. Paul a euë à déraciner de leurs esprits cette imagination, qu'il falloit estre justifié seloncette formule de la Loy, *Fai ces choses, & tu vivras*, comme il paroist par ses Epistres. Mais quant à cette autre Iustice laquelle nous vient de dehors, elle est naturellement inconnuë à l'homme; elle est incroyable à nos entendemens s'ils ne sont éclairés d'ailleurs; elle est directement contraire aux inclinations de la Nature corrompuë de l'homme qui aime à se con-

fier en soy-mesme: Et ainsi il estoit absolu-
 ment necessaire que le S. Esprit conuain-
 quist le monde de cette Iustice. C'est à dire
 qu'il la mist dās vne si claire évidence qu'il
 fust impossible à vn entendement bien con-
 stitué d'y résister. Enfin, pour ce qui est du
Jugement, en quelques tenebres que les
 Payens ayent vescu autresfois, l'Apostre
 pourtant nous enseigne que les hommes
 ont *connu le droict de Dieu*, qui consiste en ce
 que ceux qui commettent les choses dont
 il fait le denombrement, au chapitre 1. de
 l'Epistre aux Romains, *sont dignes de mort*.
De là vous pouuez recueillir que les Payens
 mesmes ont peu porter leur entendement
 iusques à ce point que de croire qu'il faut
 que chaque homme responde à vn juge-
 ment particulier, en rendant conte de ses
 actions à la Diuinité. Mais quant à ce Ju-
 gement vniuersel auquel tous les hommes
 du monde doiuent comparoistre tous en-
 semble pour y receuoir de la bouche de
 Dieu mesme les Arrests eternels de leur ab-
 solution, ou de leur condamnation; c'est
 chose dont les Payens n'ont iamais eu aucu-
 ne lumiere. Et la raison de cela entre autres
 choses est, que pour croire vn tel Jugement
 il faut necessairement supposer la Resurre-

ction des morts, chose de laquelle les Nations n'ont iamais eu de connoissance. Aussi voyez-vous que l'Apostre l'enseigne aux Atheniens comme vne doctrine Euangelique, & qui ne pouuoit estre conneuë que par la reuelation. Car apres auoir au dix-septième des Actes mis en auant diuerses choses que la Nature pouuoit enseigner, comme pour seruir de fondement aux dogmes de l'Euangile qu'il vouloit bastir dessus, il conclut enfin par ces mots: *Que Dieu ayant dissimulé les temps de l'ignorance, maintenant il denonce à tous hommes en tous lieux qu'ils ayent à se repentir. Parce qu'il a ordonné un iour auquel il doit iuger le monde uniuersel en Justice, par l'homme lequel il a déterminé, dont il a donné certitude à tous, quand il l'a ressuscité les morts.* Et à ces mots les Atheniens se troublent & s'effarouchent, comme à l'oüie d'une chose tout à fait estrange, & que l'entendement de l'homme ne se laisse pas persuader. Il falloit donc que ce fust l'Esprit qui en conuainquist, c'est à dire qui enseignast cette verité si clairement, & qui la soustint de si puissantes & de si évidentes raisons que l'homme n'y peust contredire; car la Religion Chrestienne ne pouuoit subsister sans la creance de la Re-

surrection des morts , comme l'Apostre
 l'enseigne au Chapitre quinzième de la
 premiere aux Corinthiens , & sans la per-
 suasion de ce dernier Jugement , les hom-
 mes ne peuvent estre amenez à la Foy , ny
 induits à la repentance. Mais voyons main-
 tenant plus particulièrement en quoy con-
 siste cette conuiction , & qui est celuy qui
 la doit faire. *Quand cestuy-là* , dit Christ , *se-*
ra venu , assauoir *l'Esprit de verité* , comme
 il l'interprete puis apres , *il conuaincra le*
monde. Le mot que nous traduisons *con-*
uaincre , est en la Langue Grecque de-
 riué d'un autre qui signifie proprement
 vn échantillon , ou vne monstre , par la
 comparaison de laquelle avec quelque
 chose , on connoist la nature & les quali-
 tez de la chose avec laquelle on la con-
 fronte. Comme quand on met vn échan-
 tillon près d'une piece d'estoffe , ou vn
 diamant parangon près de quelques autres
 diamans de la bonté desquels on doute , afin
 de s'en asseurer. Et ie croy que c'est en ce
 sens que l'Apostre employe ce mot au
 commencement du Chapitre onzième de
 l'Epistre aux Hebreux. Car apres auoir dit
 de la foy que c'est *vne subsistance* des choses
 qu'on espere , c'est à dire , comme ie vous

l'interpretois il n'y a pas long-temps, vne attente ferme, & qui ne se laisse pas ébranler, il dit que c'est vne demonstrence ou vn eschantillon de celles que l'on ne voit point. C'est à dire que la lumiere qu'elle respand en nos entendemens est vn commencement de ces admirables connoissances dont nous serons remplis dans les Cieux : la consolation qu'elle produit en nos consciences, vn auant-goust de la ioye incomprehensible dont nous ioüirons eternellement : & la sanctification qu'elle commence, & qu'elle auance en nous par la grace de Dieu, vn essay de cette plenitude de sainteté, & de cette perfection de toutes fortes de vertus à laquelle nous serons éleuez dans les lieux celestes. De cette signification du terme que l'Apostre a employé icy, est venu que dans les Escoles de Philosophie on a nommé du mesme nom les raisons que l'on oppose à vne proposition pour faire voir si elle est fausse, ou si elle est vraye : Tellement que de la comparaison de l'une avec l'autre resulte la connoissance de sa verité ou de sa fausseté. Conuaincre doncques est decouurer la verité de quelque chose, & la mettre en vn si haut point d'euidence & de clarté, que personne

n'en puisse douter s'il ne veut estre trop déraisonnable. Et puis que c'est l'esprit de Dieu qui doit faire cette conuiction, il faut voir quelles sont les operations de cét Esprit qui peuuent icy venir en consideration. Il y en a vne, mes freres, qui se déploye dans les Esleus, quand Dieu les amene à sa connoissance, & à la communion de son Fils, & elle consiste en vne puissante illuminatiõ de l'entendemēt, qui persuade profondement la verité de l'Euangile, & qui emmeine ses pensées prisonnieres sous l'obeïssance de Christ, en surmontant toute la resistance qu'y peuuēt faire les mouuemēs de la chair. C'est pourquoy l'Apostre dit que cette conuersion se fait, non par le moyen des paroles attrayantes de la Sapience humaine, afin que la gloire de la production de nostre foy ne soit point attribuée à la Sapience & à l'Eloquence des hommes; mais *en évidence & demonstration d'Esprit & de Puissance*; parce que cette illumination oblige les entendemens à acquiescer necessairement, comme font les demonstrations dans les sciences Mathematiques. Mais ce n'est pas cette operation-là dont il est icy parlé. Car c'est là vne persuasion plustost qu'vne conuiction; Et

puis tant s'en faut que les Esleus soient le monde, qu'ils ne sont pas mesmes du monde, puis qu'ils en ont esté tirez. Il y en a vne autre qui se déploye en ceux dont nostre Seigneur parle dans la parabole du Semeur, & l'Apostre au Chapitre sixième de l'Epistre aux Hebreux, où il dit qu'il y en a quelques-vns qui *sont illuminez, qui goustent le don celeste, qui sont faits participans du S. Esprit, qui ont gousté la bonne parole de Dieu, & les puissances du siecle à venir*: mais qui ne durent pas long-temps en cét estat-là, & dont ces commencemens de foy se dissipent & s'éuanoüissent. Et ce n'est pas encore de cette operation de l'Esprit dont il s'agit icy. Car ceux-là, quelques raisons que Dieu ait euës en son incomprehensible Sapience d'en vser ainsi enuers eux, sont bien du monde à la verité, puis qu'ils ne sont pas du nombre des Esleus; mais ils ne sont pas le monde pourtant, la signification de ce mot estant d'une beaucoup plus grande estenduë. Il y en a donc enfin vne autre qui consiste en ce que le S. Esprit reuele aux hommes la doctrine de la Religión, & la fait prescher avec tant de lumiere de verité, qu'il est absolument impossible d'y resister, sinon par vne opiniastreté tout à fait estrange.

C'est pourquoy S. Estienne, dans cette admirable deffense qu'il oppose aux accusations de ses ennemis, en les appellant *gens de col roide, & incirconcis de cœur & d'oreilles*, il leur reproche *qu'ils s'abheurtent toûiours contre le S. Esprit*, parce qu'ils resistoient obstinément à la verité que le S. Esprit auoit reuelee. Et que ce soit l'intention de nostre Seigneur de parler de cette operation-là, il est clair, parce qu'il dit que tout le monde sera conuaincu; ce qui ne se peut faire sinon par la predication de l'Euangile. Et de plus, voicy la suite de ses paroles: *Il vous est expedient que ie m'en aille; car si ie ne m'en vay le Consolateur ne viendra point, & si ie m'en vay ie le vous enuoyeray. Puis quand cestuy-là sera venu, il conuaincra le monde.* Ce doit donc estre l'Esprit qu'il enuoye aux Apostres qui conuaincra le monde de toutes ces veritez-là, & par consequent ce doit estre par leur entremise. Car les Apostres n'ont point esté autrement distributeurs de cét Esprit, sinon par la predication. Et si vous voulez, mes Freres, vne preuue & vn exemple bien manifeste de cette conuiction, vous le trouuez au Chapitre sixième du liure des Actes, où il est dit que S. Estienne s'estant mis à disputer avec quelques-vns de la Synago-

gue des Libertins, & des Cyreniens, & des Alexandrins, & de ceux qui habitoient en Asie, *ils ne pouuoient resister à la Sapience & à l'Esprit par lequel il parloit.* Ce n'est pas qu'ils y cedassent ny qu'ils se laissassent persuader. Mais c'est qu'encore qu'ils s'obstinassent volontairement contre la verité, ils ne pouuoient neantmoins rien dire de pertinent à l'encontre. Que si, mes Freres, vous venez à examiner vn peu soigneusement comment cette prediçtion de nostre Seigneur a esté accomplie, vous trouuerez que c'est par la predication de ses Apostres, & que leur principal soin a esté de donner entr'autres choses vne tres-claire connoissance de ces trois importantes & necessaires veritez. Car pour ce qui est du peché, outre les autres enseignemens que nous en auons dans leurs écrits, & que S. Paul au Chapitre 2. de l'Epistre aux Ephesiens, dit que de nature tous les hommes sont enfans d'ire & morts en leurs pechez, vous voyez comment il commence cette admirable Epistre aux Romains, où il nous a expliqué les doctrines de l'Euangile. Il distribuë premierement tous les hommes en deux bandes, à sçauoir les Gentils & les Iuifs, & puis apres il represente au premier Chapitre la

vie des Gentils avecque toutes les horreurs
 auxquelles ils se sont adonnez, comme s'il
 vouloit dire que c'est là la portraiture de
 leur nature. Puis au second & au troisieme
 Chapitre il fait le Tableau des Iuifs, en ra-
 massant des Liures des Prophetes & des
 Pseaumes quantité de choses qui y sont dit-
 tes contre les plus méchans hommes de ces
 temps-là, adjoustant que *ce que la Loy dit,*
elle le dit à tous ceux qui sont sous la Loy,
 comme pour nous enseigner encore que
 c'est là le portrait de la nature des Iuifs,
 aussi corrompuë & aussi horrible que celle
 des plus abominables Payens, lors qu'il
 plaist à Dieu de l'abandonner à elle-mes-
 me. Et il pense bien certes auoir par là plei-
 nement conuaincu les hōmes de cette ve-
 rité, qu'ils sont tous naturellement enseue-
 lis dans leur peché, puis qu'il dit que c'est
afin que toute bouche soit fermée, & que tout
le monde soit coupable deuant Dieu. Ce fon-
 dement ainsi posé, il vient à parler de la Ju-
 stice, & à montrer par passages des Liures
 de Moïse, par Argumens tirez des Psea-
 mes, par la production de quelques témoi-
 gnages des Prophetes, par la consideration
 de la Nature de la Loy, par la comparaison
 qu'il en fait avec l'Euangile, par l'examen

de la conscience des hommes & de ses mou-
 uemens, & enfin par toutes sortes de belles
 & admirables raisons, qu'il n'y a point de
 Justice pour nous sinon en nostre Seigneur
 Iesus Christ, & en la Foy par laquelle nous
 embrassons la Croix où il a fait la propitia-
 tion de nos crimes. C'est dans le fruit de la
 satisfaction que Christ a renduë à la Justice
 de Dieu pour nous, c'est en la vertu de sa
 Croix & de sa Resurrection d'entre les
 morts, c'est en la remission de nos offenses
 qui resulte de ces choses, qu'il met nostre
 justification, & il le fait avec vne telle lu-
 miere de verité, que tous les doutes qu'on
 pourroit auoir là-dessus se dissipent comme
 vne fumée. Enfin, il insiste à parler du der-
 nier jugement, comme sur vne chose abso-
 lument necessaire à la Religion, & sans la
 connoissance de laquelle elle ne peut fai-
 re aucune solide impression dans la con-
 science. Dès le chapitre second de cette
 mesme Epistre, il en parle comme d'un
 jour terrible. auquel Dieu doit faire decla-
 ration de son ire & de son jugement, pour
 donner à ceux qui avec patience à bien faire,
*cherchent gloire, honneur, & immortalité, la
 vie eternelle: Mais à ceux qui sont conten-
 tieux, & qui se rebellent contre la verité, &*

qui obeissent à injustice, indignation, & ire.
 Au huitième Chapitre de la mesme Epistre
 il parle de la Resurrection des morts, & de
 l'esperance de la gloire qui nous attend là
 haut dans les Cieux à l'apparition de nostre
 Seigneur, & au Chapitre 1. de la 2. aux
 Theſſaloniens, il parle en ces termes :
*C'est, dit-il, chose juste enuers Dieu, qu'il
 rende affliction à ceux qui vous affligent, &
 à vous qui estes affligez, relasche avec nous,
 lors que le Seigneur Iesus sera reuelé du Ciel
 avec les Anges de sa puissance. Avec flamme
 de feu, exerçant vengeance contre ceux qui ne
 connoissent point Dieu, & qui n'obeissent point
 à l'Euangile de nostre Seigneur Iesus-Christ.*
 Et au Chapitre 5. de la 2. aux Corinthiens :
*Il nous faut, dit-il, tous comparoir deuant le
 Siege judicial de Christ, afin qu'un chacun
 rapporte en son corps selon qu'il aura fait, ou
 bien ou mal. Sçachans donc que c'est de la
 frayeur du Seigneur, nous induisons les hom-
 mes à la foy, & sommes manifestez à Dieu,
 & ie m'atten aussi que nous sommes manife-
 stez en vos consciences. Les Apostres ont donc
 particulierement insisté sur ces trois Points,
 comme sur les trois puiots sur lesquels la
 Religion Chrestienne tourne, & les ont en-
 seignez & inculquez avec tant d'emphase,*

& mis dans vne si grande clarté, que S. Paul a bien osé dire : *Si nostre Euangile est couuert, il est couuert à ceux qui perissent ; desquels le Dieu de ce siccle a auéglé les entendemens, à ce que la lumiere de l'Euangile de la gloire de Christ, qui est l'image de Dieu, ne leur resplendist.* Ce qui est sans doute vne haute & certaine conuiction de ces veritez. Mais voyons maintenant les raisons dont nostre Seigneur predict icy qu'elles deuoient estre soustenuës. *Il conuaincra le monde de peché, parce qu'ils ne croyent point, ou comme quelques autres exemplaires lisent, parce qu'ils n'ont point creu en moy ;* ce qui est manifestement relatif aux Iuifs ; car alors le nom du Seigneur n'auoit point encore esté presché parmy les autres Nations de la terre. Plus les objets qui se presentent à nous sont beaux & lumineux, mes freres, plus paroist le vice de nos facultez, si elles ne produisent pas des operations conuenables. Quand vn homme marche dans vne bien obscure nuit, qui n'est éclairée d'aucune lumiere du Ciel, s'il ne se voit pas conduire, & s'il fait diuerses bronchades, il n'en accuse pas le défaut de ses yeux, mais celuy de la lumiere exterieure qui luy manque. Quand il

chemine à la simple lueur des Estoiles, s'il s'égare & s'il choppe, il ne s'en accuse point encore, & les autres mesmes l'excusent, parce qu'il n'auoit pas assez de clarté. S'il marche au leuer de l'Aurore, quand elle commence à épandre ses rayons sur la face de la terre, & qu'il ne se conduise pas encore, & qu'il trébuche à tous coups, on dit biens alors qu'il faut, qu'il ait beaucoup de foiblesse dans les yeux; mais on ne l'accuse pas d'estre aueugle tout à fait, & l'on dit que si le Soleil estoit leué, cét homme iroit d'vne autre sorte. Mais d'abord que le Soleil est leué, & qu'il est monté haut sur l'horison, si cét homme bronche comme auparauant, il ne reste plus de lieu à douter qu'il n'ait entierement perdu la veuë. Il en est de mesme de la reuelation de nostre Seigneur. Ce n'est pas chose estrange que les Gentils n'ayent pas creu en luy, auant qu'on le preschast parmy eux, puis qu'il ne leur auoit point esté annoncé, & pour cela personne ne les eust pû accuser d'vne corruption si extrême. Quant aux Iuifs qui ont vescu sous la dispensation de la Loy, ils auoient bien les Oracles des Prophetes qui leur luisoient comme des Astres. Mais parce que cette lumiere estoit fort sombre, ce

n'est pas encore, ce semble, vne fort grande merueille, si plusieurs n'ont pas creu à ces Oracles sous cette dispensation, & pour cela on n'eust pas encore pû les accuser d'vn aueuglement extrême. A la venuë de Iean Baptiste cette lumiere de la verité s'est sans doute beaucoup éclaircie, & ceux d'entre les Iuifs qui ne l'ont pas apperceuë, ne pouuoient pas s'excuser que les yeux de leurs entendemens ne fussent bien tenebreux: Mais encore pouuoient-ils dire que si on leur eust fait voir le Christ tout à decouvert, ils l'eussent reconnu, & luy eussent rendu leurs hommages. Mais quand le Seigneur I E S V S, l'Orient d'en haut, le Soleil de Iustice, qui est incomparablement plus lumineux que ce beau Soleil corporel qui luit maintenant à l'entour de nous, a paru manifestement, peut-on douter que ceux qui ne l'ont pas reconnu, n'ayent eu les yeux de l'entendement creuez & pleins de tehebres irremediables? C'est ce qui luy fait dire à luy-mesme au quinzième de S. Iean: *Si ie ne fusse venu, & n'eusse parlé à eux, ils n'auroient point de peché: Mais maintenant ils n'ont point d'excuse de leur peché.* C'est à dire ce ne seroit pas vne chose estrange 'ils ne reconnoissoient pas eux-

mesmes la grandeur de leur peché & de la corruption qui est en eux, & s'ils se deffendoient de quelques excuses. Mais à cette heure, toute excuse leur est ostée, & tout pretexte d'ignorance leur est retranché. Et derechef : *Si ie n'eusse fait entre eux les œuvres que nul autre n'a faites, ils n'auroient point de peché ; mais maintenant ils les ont veuës, & ont eu en haine & moy & mon pere.* Il veut dire, mes freres, que les euenemens s'estoient si bien accordez en sa personne avec les predictions qui auoient esté faites de luy, que les circonstances de sa naissance & de sa vie auoient esté si merueilleuses, que la Sapience qui couloit tous les iours de sa bouche, comme d'une source inépuisable, auoit tellement iustificié ce qu'il estoit, que les Oracles des Cieux auoient rendu de luy des témoignages si authentiques, & sur tout, que ses miracles auoient deposeé si hautement de la diuinité de sa personne, & de celle de sa Mission, qu'il falloit que les Iuifs fussent aueugles au dernier degré, & gastez d'une corruption tout à fait épouuantable, puis qu'ils n'auoient pû voir vne si grande lumiere, ny receuoir vne si éuidente verité. Or si la nature des Iuifs a esté si corrompuë, la nostre l'est pareillement.

Car

Car nous ne sommes pas pétris d'une autre argille qu'eux, ny taillez d'un autre rocher : Nous sommes tous formez d'un mesme sang, & à la considerer precisément en soy, nostre nature est toute égale. Encore auoit-elle esté plus cultiuée parmy les Iuifs, que parmy les Gentils, dont les vns auoient esté nourris sous la discipline de la Parole de Dieu, & les autres abandonnez à eux-mesmes. La raison de la conuiction de la Iustice est : *Parce que ie m'en vay à mon Pere, & que vous ne me verrez plus.* Si les Gentils fussent demeurez sous la dispensation de la nature, sans y auoir aucun rayon de la Parole de Dieu, il ne leur fust jamais tombé en l'entendement que le Fils Eternel de Dieu eust deu s'incarner, & mourir ignominieusement dans vne Croix, pour acquerir aux hommes cette Iustice dont nostre passage parle. S'ils eussent passé sous l'œconomie de la Loy, ils eussent peu apprendre de quelques sentences des Prophetes, & de quelques oracles touchant le Messie, & des mouuemens de leur propre conscience, que nulle chair ne peut estre justifiée deuant Dieu par le merite de ses actions. Mais neantmoins l'orgueil des hommes est si grand, & leur presumption

si prodigieuse , que tous ces beaux ensei-
 gnemens des Prophetes n'ont pas empesché
 que les Iuifs ne se soient imaginez qu'ils
 deuoient estre justifiez en vertu de l'allian-
 ce legale , & que ce deuoient estre leurs
 œuures qui leur donnassent la hardiesse de
 comparoistre deuant Dieu. Si nostre Sei-
 gneur estant venu , se fust contenté de con-
 uerser simplement entre les hommes en la
 terre , & d'y prescher l'Euangile sans s'as-
 sujettir à la mort , on n'eust pas peu ny dire
 ny s'asseurer qu'il eust acquis aux hom-
 mes la justice qui leur estoit necessaire , puis
 qu'elle ne se pouuoit obtenir qu'en vertu
 d'une souffrance & par vne satisfaction.
 S'il eust souffert la mort ignominieuse de la
 Croix , & qu'il ne fust point resuscité d'en-
 tre les morts , l'acquisition de cette Iustice
 n'eust pas esté accomplie , parce que celuy
 qui paye touïours n'est jamais quitte , &
 que la satisfaction n'eust pas esté acceptée
 si elle n'eust entierement acheué de con-
 tenter la Iustice de Dieu. De fait , com-
 ment eust-il peu retirer les autres de la con-
 damnation & de la mort , s'il y fust demeu-
 ré eternellement englouty luy-mesme ? le
 diray encore quelque chose dauantage.
 S'il fust resuscité des morts , & qu'il ne fust

pas monté au Ciel, sa satisfaction n'eust pas peu estre tenuë pour entierement acheuëe, ny conuaincre absolument tout le monde de sa verité. Parce que nostre souuerain Sacrificateur ne deuoit pas seulement s'offrir pour victime en la terre; il deuoit aller interceder pour nous dans le Sanctuaire du Ciel. C'est pourquoy l'Apostre, au huitième chapitre de l'Epistre aux Hebreux, dit que *s'il estoit encore sur la terre, il ne seroit pas mesmes Sacrificateur*, parce qu'il se contenteroit d'auoir fait vne des fonctions de son Sacerdoce, & qu'il ne feroit pas l'autre qui est aussi de sa part essentielle & absolument necessaire. Et de plus, si *ayant souffert hors la porte*, comme dit le mesme Apostre, & porté son opprobre icy bas en la terre, éloigné de la presence de Dieu, il s'y fust encore arresté apres sa Resurrection, on eust creu qu'il fust encore demeuré quelque reste d'indignation, qui luy eust osté la hardiesse de paroistre en la presence de Dieu dans les lieux celestes. Mais quand apres auoir souffert, nostre Seigneur est resuscité, & qu'apres estre resuscité il est monté là-haut au Ciel, & a bien eu la hardiesse d'entrer dans le Sanctuaire de son Pere, & s'asseoir à sa main droite en magni-

ficence, qui a peu douter non seulement qu'il eust pleinement satisfait à la Justice de Dieu, puis qu'il en venoit témoigner luy-mesme en ressuscitant, mais mesmes qu'il ne restoit pas la moindre ombre d'indignation ny contre luy ny contre nous, puis qu'il osoit bien s'aller presenter ainsi glorieusement & triomphamment deuant ce luy qui venoit de faire paroistre contre luy, à cause de nous, vne si terrible colere? Reste la conuiction *du Jugement*, qui dépend, dit nostre Seigneur, de ce que *le Prince de ce monde est déjà jugé*. Le Prince de ce monde c'est le Malin, qui est appelé *le Prince de la puissance de l'air*, parce qu'il regne dans les meteores. Car c'est luy dont Dieu se sert bien souuent pour exciter les tempestes, & pour former les orages, & pour conduire les tonnerres & les foudres aux lieux où il veut décharger ses Jugemens. Mais il est appelé *le Prince de ce monde*, parce qu'il y dominoit autrefois avec vn pouuoir absolu. Car c'estoit luy à qui les Payens dressoient des Temples, & érigeoient des Autels: c'estoit luy à qui ils faisoient des Sacrifices, & à qui ils consacroient des Statuës, & à qui ils addressoient tous les actes de leur pretenduë pieté &

toutes leurs deuotions. C'estoit luy enfin qui déployoit son efficace dans les cœurs des enfans de rebellion, qui aueugloit leurs entendemens, & qui en suite se rendoit absolument le maistre de leurs passions & de leurs pensées. Quant au mot de *juger* il signifie en l'Écriture deux choses. L'une est, prononcer solennellement & dans les formes juridiques sur les actions des hommes, ou sur les contestations qui naissent entr'eux. L'autre, executer effectiuement ce qui a esté prononcé. Et quand le jugement a esté fauorable, & qu'on vient à l'exécution, *juger* signifie deliurer. Comme par exemple, quand Dauid demande à Dieu qu'il dresse vn trône pour s'asseoir dessus en la presence des peuples, & pour luy donner gain de cause en maintenant son bon droict, il semble entendre le jugement qui consiste en la prononciation d'une sentence, apres auoir pris connoissance du fait duquel il s'agist. Mais quand il demande avec autant d'instance qu'il fait quelquesfois, *Eternel juge-moy*, il entend indubitablement vne deliurance effectiue hors de la main de ses ennemis. Lors que la sentence n'est pas fauorable, *juger*, c'est à dire *punir*. Comme en ces paroles du quinzième

de la Genese , *Je jugeray la Nation à laquelle ta Posterité aura esté asservie* : Car cela regarde les grandes playes que Dieu fit tomber sur l'Egypte quand il en tira son Israël. *Qu'est-ce donc que cela , Le Prince de ce Monde est desia jugé ?* Dès aussi tost que le Diable eut peché la premiere fois, mes Freres, il ne faut pas douter qu'il ne se soit jugé luy-mesme, & que sa propre conscience n'ait prononcé sentence de condamnation contre luy. Car toutes les creatures intelligentes, aussi bien les Anges que les hommes, ont vne conscience qui les absout ou qui les condamne, selon la connoissance qu'elles ont de leurs propres actions. De sorte que le Diable s'estant reuolté contre Dieu, il a sans doute senty son crime, & s'est proposé son createur comme vn juge qu'il auoit griéuement offensé. Depuis, lors que Dieu descendit du Ciel pour prendre connoissance tant de la tentation, que de son succez, la façon de laquelle il en vfa avec le malin, luy deut aisement faire comprendre que tout accez à sa misericorde luy estoit fermé. Car premierement il luy denonça qu'il seroit maudit, & qu'il chemineroit sur son ventre, & qu'il mangeroit la poussiere tous les jours de sa vie. Ce qui à l'é-

gard du Malin signifie indubitablement qu'au lieu des beaux & saints emplois qui luy estoient auparauant donnez par son Createur dans les Cieux, desormais il seroit tousiours plongé dans la fange du peché, & dans les ordures de la corruption du monde. Puis apres il luy dit que *la semence de la femme luy briserait* quelque jour *la teste*; ce qui luy predisoit vne ruïne sans ressource, & vne entiere destruction. Or apres cela que pouuoit-il esperer de là misericorde diuine? Et parce que l'on connoist encore mieux les choses en les comparant les vnes aux autres, qu'en les regardant absolument en elles-mesmes, quand il est venu à comparer sa condition avec celle de l'homme & de la femme, il en a bien pû conjecturer quel seroit quelque jour son jugement. Car Dieu ne dénonce à la femme sinon augmentation de traual en sa grossesse & en son enfantement, ny à l'homme sinon que la terre luy produiroit des épines & des chardons, & qu'il n'en tireroit les choses necessaires à sa nourriture, sinon au prix de la sueur de son visage; ce qui n'est rien sinon vne misere, & comme on parle dans les Escoles, vn mal Physique qui n'empeschoit pas la repentance, & qui mesmes y

pouuoit aider. Au lieu que d'estre plongé dans la fange du peché, c'est vn mal moral directement opposé à la repentance, & qui en empesche les mouuemens. Du reste, Dieu promet que la semence de la femme brisera la teste du Serpent; ce qui releue l'esperance de la creature humaine que le peché auoit abbatuë, & fait attendre vne victoire glorieuse du Diable & de ses tentations. Au lieu que d'auoir la teste écrasée, c'est, comme i'ay dit, vne ruïne sans remede, & vn entier aneantissement de puissance & de bon-heur. Neantmoins il est certain que iusques à la venuë de nostre Seigneur Iesus Christ, Dieu ne s'estoit point encore assis sur son siege iudicial pour prononcer solennellement, & comme il estoit conuenable à la Majesté de ce grand juge de l'Vniuers, sentence de condamnation contre le Tentateur. Car vous voyez par l'Histoire de Iob que depuis il luy fut encore permis d'entrer dans le Ciel avec les autres Anges, pour y rendre conte de son tracas parmy la terre, & de la vexation qu'il faisoit aux gens de bien. Or quand vn criminel a esté solennellement condamné par son Prince Souuerain, & que son Arrest luy a esté prononcé selon les formes, il ne

comparoist plus en la presence de son Prince, & n'a plus ny la hardiesse, ny la liberté de se trouuer deuant luy pour contempler l'auguste majesté de son visage. Vous voyez encore que nostre Seigneur l'appelle icy *le Prince de ce monde*, ce qui signifie qu'il s'estoit rendu le Dominateur de tout ce bas Vniuers. Or quand vn sujet felon & rebelle a esté solemnellement condamné, son Prince ne luy permet pas d'enuahir ses Prouinces, ny de se rendre maistre d'une grande partie de son empire. Il le poursuit à main armée, il fait sortir ses canons de ses arsenaux, & ne luy donne point de repos qu'enfin il ne l'ait reduit à la dernière extrémité. Et quand nostre Seigneur parloit ainsi, le Diable tenoit encore l'Empire du monde, c'est à dire enuiron quatre mille ans après sa rebellion. Or quand vn criminel a esté solemnellement condamné, on ne le laisse pas si long-témps traifner sa chaisne, ny entreprendre des choses de si haute importance, ny maintenir par tant de siecles vne si grande domination. S'il est en la puissance de son Iuge, & le Malin l'est touiours en celle de Dieu, incontinent apres la sentence prononcée, il est mené au suplice, & liuré à l'exécuteur. Il auoit

donc esté referué à nostre Seigneur de prononcer ce solemnel arrest contre le Diable: car c'est à luy que *tout jugement a esté donné,* & comme il est le Chef des Fideles & des Anges, il est aussi le Iuge des reprouvez & des demons: & aussi bien à l'égard des demons qu'à l'égard des hommes, c'estoit au temps de l'aduenement du Messie que deuoit estre mis dans vne haute évidence combien Dieu est inflexible en sa Iustice & terrible en ses Iugemens. En effet, Dieu, comme nous auons déjà dit, permettoit à Satan d'entrer dans le Ciel en sa presence: mais nostre Seigneur n'y fut pas plustost monté, qu'il l'en chassa par le ministere de Michel & de ses Anges, & le precipita du haut en bas, en suite dequoy fut prononcé ce Cantique qui est au douzième Chapitre de l'Apocalypse: *Maintenant est aduenu le salut, & la force, & le regne de nostre Dieu, & la puissance de son Christ; car l'accusateur de nos freres est de-jetté, qui les accusoit deuant nostre Dieu jour & nuict.* Ce que nostre Seigneur auoit & préueu & prédit en ces paroles: *J'ay veu Satan tombant du Ciel comme vn éclair.* Dieu auoit permis à Satan de se rendre le Prince du Monde: Mais nostre Seigneur l'a chassé

de son empire par la Predication de son Euangile ; car c'est elle qui a renuersé ses Temples, & démolli ses Autels ; c'est elle qui a aboly les sacrifices qu'on luy presentoit, & qui a abbatu les statuës qu'on luy consacroit, & qui a fait taire les Oracles par la bouche desquels il parloit, & qui l'a chassé des cœurs des hommes ; dequoy le Seigneur Iesus luy-mesme auoit fait comme vne espece d'essay, & représenté vne image, quand il auoit expulsé les Demons hors des corps de ceux qui en estoient possédez. Et c'est pourquoy il dit qu'il est entré dans la maison de l'homme fort, & qu'il l'a defarmé, & qu'il l'a lié, & qu'il luy a osté sa puissance. Car comme la puissance que le Demon auoit sur les corps, estoit vn emblefine de celle qu'il auoit empietée sur les esprits, son expulsion hors de ces miserables personnes qu'il tourmentoit si cruellement, estoit vne representation de la ruine de cette domination qu'il auoit acquise sur les ames. Et tout cela s'est fait ensuite de la Croix de Christ, & de la passion de sa mort, par laquelle, comme dit l'Apostre en l'Epistre aux Hebreux, il deuoit *détruire celuy qui auoit l'Empire de Mort, à sçauoir le Diable*. Voila comment le Prin-

ce de ce monde est jugé : comment est-ce que nostre Seigneur en recueille le jugement du monde mesme ? Certes, mes Freres, il y a vne telle liaison & vne telle dépendance du chef aux membres, que de ce qui est fait à l'vn, on peut certainement argumenter touchant ce qui se doit pratiquer à l'égard des autres. L'Apostre au chapitre quinzième de la premiere aux Corinthiens, tire ce raisonnement de la communion que nous auons avec nostre Seigneur Iesus Christ, que telle qu'est sa condition, telle doit aussi estre la nostre. De sorte qu'il ose bien dire, non seulement que si Christ est ressuscité, il est indubitable que nous ressusciterons aussi ; mais que si nous ne ressuscitons point, Christ n'est point ressuscité, quoy que sa resurrection est vne chose attestée par les cieux & par la terre. L'on peut doncques à peu près argumenter en mesmes termes, que si le Prince de ce monde est jugé, il faut necessairement que le monde mesme le soit aussi. Et que si le monde n'est point jugé, le Prince de ce monde ne l'a point esté ; quoy que son jugement soit vne chose vérifiée par l'experience. Et si apres deux ou trois batailles perduës, vous eussiez veu Darius plein de

playes, & couuert de sang, & tirant à la mort, vous n'eussiez nullement douté que l'Empire des Perses n'eust deu estre absolument ruiné, & que toute sa puissance ne fust venuë entre les mains du grand Alexandre. C'est pourquoy, non en ce passage icy seulement, mais encore au chapitre douzième de ce mesme Euangile, nostre Seigneur joint ces deux choses ensemble. Car apres cette voix du Ciel prononcée en sa faueur, *Et je l'ay glorifié, & derechef je le glorifieray*; il dit, *Maintenant est le jugement de ce monde; maintenant le Prince de ce monde sera jetté dehors*; voulant que de l'une de ces choses on concluë certainement l'autre, parce qu'elles s'entretiennent toutes deux d'une necessaire & inéuitable dépendance. Voila, mes Freres, le sens de ces paroles de Christ: quels sont maintenant les enseignemens que nous en pouuons tirer pour nostre instruction & pour nostre consolation particuliere? C'est veritablement vne chose lamentable que nous ayons touïjours dans l'obstination inuincible de cette miserable nation des Iuifs, vn si grand & si presant argument de nostre corruption naturelle. Car vous voyez comment ils demeurent touïjours opiniaistrez contre l'Euangile.

de nostre Seigneur Iesus, & comment ils le blasphemement. Quoy? Ne voyent-ils point en eux-mesmes l'accomplissement des Oracles de leurs Prophetes, que Dieu leur donneroit *un esprit assoupy, & des yeux pour ne point voir, & des oreilles pour ne point ouir jusques au jour present?* Y a-t-il jamais eu vne prediction dont la preuve fust plus évidente? Ne voyent-ils point encore accomplie en nous la promesse de la vocation des Gentils? N'auons-nous pas jetté nos Idoles aux taupes & aux chauve-fouris, & ne sommes nous pas entrez dans la participation de leurs alliances? N'apperçoient-ils pas que les temps préfix par les Prophetes pour la manifestation du Messie, sont passez, que tous les delais qu'ils ont eux-mesmes pris pour cela sont expirez, qu'ils ne sçauent plus à quoy imputer ce retardement apres tant de siecles, que leurs esperances languissent & ne sçauent plus sur quoy s'appuyer, & que toutes leurs attentes les confondent? A quoy peuuent-ils imputer cette si longue & si épouuanteable dispersion, qui passe de bien loin toutes leurs calamitez & toutes leurs captiuitez des temps passez, sinon au peché qu'ils ont commis contre la person-

né du Redempteur, comme au plus grand
 & au plus atroce de tous leurs crimes? Sei-
 gneur Iesus, souvien-toy de très grandes
 compassions enuers cette miserable Na-
 tion, oste luy le voile qu'elle a naturelle-
 ment sur le cœur, conuerty-la selon les
 Oracles de tes Prophetes, & nous oste de
 deuant les yeux ce grand & inuincible ar-
 gument de nostre corruption naturelle.
 En effet, mes Freres, quand nous n'aurons
 plus celuy-là, il ne nous en restera enco-
 re que trop dans la resistance que les
 Payens font à l'Euangile de nostre Sau-
 ueur, dans l'obstination & dans l'impieté
 des Turcs, qui l'ont si horriblement cor-
 rompu, & qui le foulent aux pieds; dans
 l'égarement des faux Chrestiens, qui le ga-
 stent par leurs erreurs, ou qui le renoncent
 par leurs vices, & dans les restes de nostre
 propre incredulité, contre laquelle nous
 auons perpetuellement à combattre.
 Neantmoins, puis qu'il plaist à Dieu lais-
 ser encore cette miserable Nation dans
 son infidelité, c'est vne preuue indubita-
 ble de l'extremité de la corruption de no-
 stre nature. Car nous sommes faits comme
 les Iuifs, de nous-mesmes nous n'auons pas
 plus d'inclination à la foy qu'eux, & les

ancestres de qui nous sommes descendus sembloient auoir encore moins de preparations à croire en ce diuin Redempteur, parce qu'ils n'en attendoient point, & qu'ils n'auoient aucune connoissance des promesses qui en auoient esté faites par les Prophetes. Voila donc quelle est nostre condition : Nous sommes naturellement aussi méchans que les hommes le peuuent estre, & naturellement enuoloppez d'une malediction proportionnée à cette méchance-té-là ; ce qui nous doit faire fremir & transfir d'horreur en nos consciences. Mais graces à Dieu qui nous y a donné le remede en nostre Seigneur Iesus Christ. Car c'est luy qui l'a enuoyé du Ciel en la terre pour faire la propitiation de nos pechez ; c'est luy qui le nous a fait annoncer par la predication de ses seruiteurs ; c'est luy qui a déployé en nos ames l'efficace de son bon esprit pour y engendrer la foy ; c'est luy qui par ce moyen nous a introduits dans la Communion du Sauueur, & amenez à la participation de la Iustice qu'il nous a acquise. Et quelle Iustice ? Est-ce celle qui consiste en nos propres actions ? Nullement. Car il faudroit que ce fust, ou dans les actions que nous auons faites auant que nous eussions

creu en Christ, ou en celles qui ont suiuy
 nostre vocation & nostre foy. Quant aux
 premieres, voyez dans la description que
 l'Apostre S. Paul fait de nostre nature au
 commencement de l'Epistre aux Romains,
 à quelles horreurs elle estoit abandonnée,
 si Dieu ne nous en eust garentis. Quelle es-
 perance y a-t-il pour des gens qui sont ainsi
 faits, d'estre justifiez par leurs œuures? Et
 pour les autres, ie vous prie, cōment pour-
 rions-nous esperer d'estre justifiez deuant
 Dieu par les bonnes actions qui ont suiuy
 nostre foy, puis que par les autres nous
 auons meritē d'estre l'objet de son ire, & la
 bute de ses plus terribles vengeancez?
 Nous sommes déjà justifiez dès le moment
 que nous sommes entrez en la Commu-
 nion de Christ, & quand depuis ce temps-
 là nous aurions esté parfaitement saints, ce
 ne seroit plus la justificatiō, ce seroit la gra-
 ce de la Sanctification; & c'est ainsi que
 l'Escriture l'appelle. Mais au fonds, quelle
 est nostre condition de maintenant; sinon
 qu'à cause de nos offenses continuelles
 nous auons à demander sans cesse à Dieu
 qu'il luy plaise nous pardonner nos pe-
 chez, ainsi que nous pardonnons à ceux
 qui nous ont offensez? Or ceux qui par-

lent ainsi reconnoissent que si Dieu les prenoit à la rigueur, ils retomberoient tous les jours dans la malediction dont ils ont esté tirez, & qu'il faut qu'ils ayent recours à vne justice qui leur vienne d'ailleurs que d'eux-mesmes. En effet, ô hommes de la Communion Romaine, à quoy pensez-vous quand vous vous disposez à paroistre deuant le Trône de Christ appuyez sur le merite de vos œuures? Quand vous luy verrez en la main cette terrible balance où il doit peser vostre vie, pensez-vous que quand il mettra d'un costé la seuerité de sa Justice, & la seuerité de sa Loy, & de l'autre vos actions, que cela se puisse ainsi contrebalancer, & que vous puissiez soustenir la presence de ce grand Iuge? Non, non, il n'y a point d'autre esperance pour nous qu'en la Justice qu'il nous a luy-mesme acquise par sa satisfaction, point de solide consolation sinon en la persuasion de la remission de nos offenses. Mais c'est cette persuasion-là qui remplit nos ames d'une paix qui surmonte tout entendement, & qui fait dire à l'Apôstre S. Paul ces magnifiques paroles: *Que dirons-nous donc à ces choses? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Luy qui n'a point épargné son propre Fils, mais*

Pa liurè pour nous tous , comment ne nous élar-
gira-t-il point aussi toutes choses avec luy ? Qui
intentera accusation contre les Esleus de Dieu ?
Dieu est celuy qui justifie. Qui sera celuy qui con-
damnera ? Christ est celuy qui est mort , & qui
plus est , qui est ressuscité ; lequel aussi est à la
dextre de Dieu , & qui fait mesme requeste pour
nous . C'est donc à cette justice-là qu'il faut
que nous ayons recours , comme à celle-
seule qui nous peut faire subsister deuant le
Seigneur en cette derniere iournée en la-
quelle il doit juger toute la terre . Car à
ceux qui voudront estre justifiez par la Loy ,
*& en vertu de cette formule , *Fay ces choses*,*
il dira : As-tu obserué tous mes commande-
mens ? Et alors de mille articles qu'il nous
proposera , nous ne sçaurions répondre à
vn seul , & n'y en a pas vn de nous à qui sa
conscience ne fasse mille reproches . Mais
d'autre costé , mes Freres , bien que ce soit ,
non par la Loy , mais par l'Euangile , que
nous vueillions estre jugez , il ne laissera pas
d'y auoir d'autres terribles interrogations à
faire . Car il demandera à chacun de nous ,
As-tu eu la Foy ? Et par où montreras-tu
ta Foy , qui se doit verifier par les bonnes
œuvres ? Vien-ça , dira-t-il , blasphemateur
de mon Nom , as-tu creu en moy ? Non .

Car si tu auois creu en moy, mon Nom qui est si glorieux, & qui doit estre respecté par les Cieux, & par la terre, & par toutes les choses qui y sont, t'auroit esté en plus de veneration, & tu ne l'aurois pas ainsi mis en pieces. Et toy, auare, as-tu creu en moy? Non encore. Car si tu auois creu, tu aurois eu les yeux de ton entendement illuminez, & aurois sceu quelle est l'esperance de la vocation de mes Fielles, & quelles sont les richesses de la gloire de mon heritage en mes Saints. Or à ceux qui ont eu quelque goust & quelque vraye connoissance de cela, toutes les richesses de la terre sont méprisables. Et toy qui n'aimes pas ton frere, as-tu creu? Non plus. Car ceux qui ont creu en moy, m'aiment. Or tu n'as pas pû haïr ton frere que tu voyois, & m'aimer moy que tu ne voyois point, & qui estois si éloigné de ta presence. Et toy encore, qui as souillé ton corps dans les impuretez de la chair, as-tu creu en moy? Nullement. Car ceux qui ont creu en moy, considerent & contregardent leurs corps comme des membres du mien, & des Temples de mon Esprit, & ceux qui les tiennent pour tels, n'ont garde de les polluer, ny d'en faire les membres d'une paillarde. Enfin, vous qui

auez esté attachez aux choses de la terre,
 est-ce en verité que vous auez fait profes-
 sion d'auoir embrassé mon Euangile? Af-
 feurément si cela estoit, vous auriez deta-
 ché vos affections des contentemens de là
 bas, & les auriez portées vers le Ciel, où ie
 vous auois mis vos esperances en reserue.
 I'estime donc, chers Freres, que ie ne sçau-
 rois maintenant vous adresser vne plus vti-
 le exhortation que celle-cy, c'est que vous
 ayez perpetuellement deuant les yeux de
 vostre entendement cette derniere journée
 en laquelle le Seigneur Iesus doit exercer
 le jugement. Figurez-vous que vous enten-
 dez le son des trompettes de ses Anges,
 qui aduertissent de sa venuë, & qui ap-
 pellent toutes les creatures à comparoi-
 stre deuant luy. Imaginez-vous que vous
 voyez marcher deuant sa face vn feu
 consumant, qui doit deuorer ses aduersai-
 res, & mettre en cendre toutes les œuures
 de l'Vniuers. Representez-vous la terre
 ouurant ses tombeaux, & rendant les morts
 qu'elle y a receus, & la mer qui apporte les
 siens à ses riuages, & les Anges qui volent
 de toutes parts, pour ramasser les reliques
 de nos corps, & les separer du meflange des
 elemens, pour les remettre & les recom-

poser ensemble. Mettez-vous deuant les yeux le Seigneur Iesus , qui descend du Ciel , accompagné des millions de ses seruiteurs , & qui s'assied dans les nuées sur vn grand trône blanc en magnificence. Puis, comme luy-mesme nous a dit que cela arriuera , pensez vn peu serieusement à la façon de laquelle il disposera tous les humains , pour prononcer les Arrests d'où doiuent dépendre leurs éternelles destinées. Car à ceux qui seront à sa gauche il dira , *Allez, maudits , au feu éternel qui est préparé au Diable & à ses Anges.* Et pourquoy cela ? Parce que vous n'avez point monstré vostre foy par des actions de charité. A ceux qui seront à sa droite il dira , *Venez les benits de mon Pere , possédez en heritage le Royaume qui vous a esté appresté dès la fondation du monde.* Et pourquoy encore ? Parce que vous avez fait voir la verité de vostre foy par les œuures de vostre misericorde. Car c'est la foy qui fait ce discernement entre les hommes , & ce sont les œuures qui font reconnoistre la vraye foy d'auec la fausse , & qui seruent ainsi à la prononciation de ce grand & auguste jugement. Croyons donc, Freres bien aimez en nostre Seigneur , & demandons à Dieu qu'il nous fende luy-

mesme la poitrine, qu'il en arrache le cœur de pierre qui y est naturellement, qu'il y en mette vn de chair, qu'il y engraue ses loix, que par l'operation efficaceuse de son doigt, il y mette profondement l'impresion de la Croix & de la Resurrection du Sauueur du monde: & donnons en toute nostre vie des témoignages que nous croyons, en actions de pieté, en œuures de charité, & dans vne conuersation pure & sainte & lumineuse: afin que quand le Seigneur Iesus apparoistra, nous apparoiſſions aussi avec luy en gloire. A luy, qui nous en a donné l'esperance, & qui nous en a acquis le droict, comme au Pere & au Saint Esprit, vn seul Dieu benit eternellement, soit gloire, force, & empire aux siecles des siecles, Amen.